Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 243246

A. AV	IS D'ENQUETE	Référence corr	nmunale: 2	2344				
Donné	ées générales	Compétence M ou ME (*):	(ME) Munici	pale Etat				
1.	Commune (*):	Chavornay						
2.	Lieu-dit:	Grand-Bois						
	et/ou adresse (*):	La Tuilière						
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2537155 / 1172250 (coordonnées moyennes de l'ouvrag	7155 / 1172250 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)					
4.	No de parcelles (*):	3200 3223						
5.	No ECA:	3177						
6.	Note recen. architectural :							
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pag	ge n° 14)						
7.	Propriétaire (*) :							
	Nom, Prénom :	LA COMMUNE DE CHAVORNAY	Raison soci	iale :				
	Adresse:	Rue du Collège 1	Tél.:	0244428510				
	NPA / Localité :	1373 CHAVORNAY	E-mail:	greffe@chavornay.ch				
	Promettant acquéreur :		Michigan property to mention services some submit of account ones					
	Nom, Prénom :		Raison soci	iale:				
	Adresse:		Tél.:					
	NPA / Localité :		E-mail:					
	Droit distinct et permane	ent:	TV S & MILLION COMMANDES STATE OF THE STATE					
	Nom, Prénom :	PITTET CYRIL	Raison soci	iale:				
	Adresse:	Chemin de Roulin 2	Tél.:	079 328 32 68				
	NPA / Localité :	1040 VILLARS LE TERROIR	E-mail:	pittetcyril@hotmail.com				
8.	Auteur des plans (*) (per	sonne physique selon art. 72 RATC)						
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [_] Ingénieur [_] Exception art. 106 LA	TC					
	Nom, Prénom :	WOHLSCHLAG JÉRÔME	N° REG:	REG/2024/10054				
	Profession:	architecte						
	Raison sociale:	GLATT WOHLSCHLAG ARCHITECTES SÄRL	E-mail:	info@gwarch.ch				
	Adresse:	avenue fantaisie 2	Tél.:	079 245 27 50				
	NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax:					
9.	Nature des travaux princ	pipale (*) : (une seule coche possible)	ONLY TO SELECT ON THE SELECT OF THE SELECT O					
	[_] Adjonction [X] Construction nouvelle	[_] Agrandissement [_] Démolition partielle		Changement / nouvelle destination des locauxDémolition totale				
	[_] Reconstruction après d		incendie	[_] Rénovation totale				
	[_] Transformation(s)	[_]		[-]				
10.	Description de l'ouvrage	(*):	on the state of th					
	Projet de construction d'ur	ne plateforme en béton accueillant un tableau d'introd	uction électri	que, une batterie et des onduleurs photovoltaïques				
11.	Demande de dérogation	(Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du mo	otif)					

dérogation à l'article 9 du RPA " Tuilerie de Corcelles ", en application de l'art. 36 RCPEPC

03.10.2025

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Partic	ularités		
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		[X] Oui [_] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection		
13.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] (cocher aussi la question 105a.)		[_]
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie (pour les arbres remarquables, voir la question	105b.)	
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)		[_]
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)		[] [] [] [] V
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)		
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		[_] Oui [X] Non

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maitre de l'ouvrage (^) :					
	[_] 04 Office fédéral des of [_] 05 Office fédéral des of [_] 07 Swisscom [_] 08 La Poste [_] 10 Canton [_] 11 Entreprise de droit [_] 15 Commune [_] 16 Entreprise de droit [_] 21 Société d'assuranc [_] 22 Institution de prévo [_] 23 Caisse maladie, St. [_] 24 Banque, fond immo [_] 31 Usine d'électricité p. [_] 32 Usine à gaz privée [_] 33 Chemin de fer privé [_] 41 Société individuelle [_] 42 Coopérative de log [_] 43 Société de capitaux [_] 51 Société de capitaux [_] 51 Société de capitaux [_] 52 Société de capitaux [X] 61 Particulier et hoirie [_] 63 Organisation intern	public d'un c public de la c e (sans les c oyance, caisse JVA bibilier, holdin brivée é e ou de perso ement x, SA, Sàrl (c e ou de perso x, SA, Sàrl (ir	anton commune (transports publics, gaz, eau, é aisses de pension et les caisses maladie e de pension g financière nnes (construction, immobilier) onstruction, immobilier) nnes (industrie, artisanat, commerce) dustrie, artisanat, commerce) cassade glise, fondation, association, etc.) : (AIL Roulin 2	des EPF		
21.	Diversion des travales (*					ANNERS DE COMPENSANT CONTRACTOR DE COMPENSANT CONTRACTOR CONTRACTO
	Direction des travaux (*)	•	ADD ADDIEN	D .	100011001100	
	Nom, Prénom : PEYRONNARD					
	Adresse:	route de ch		Tél. :	058 433 74 33	
	NPA / Localité : 1070 PUIDOUX		OUX	E-mail :	adrien.peyronnard@agrola.ch	
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG	ιE			
30.	Genre de construction (ai	ide) (*) :	[_] Bâtiment [X] Ouvrage de génie civ	vil, aménagen	nent extérieur [_] Construction particulièr	e
31.	Type d'ouvrage (*):					
	Approvisionnement en ea		[_] 11 Alimentation en eau [_] 12 Usines d'électricité et réseaux [_] 13 Usines à gaz, réseaux et installa [_] 14 Chauffage à distance [X] 19 Autre [_] 21 Installations d'évacuation et de t [_] 22 Ordures ménagères [_] 23 Autres déchets			
Infrastructure routière, parking [_] 31 Routes nationales [_] 32 Routes communales [_] 34 Route, place de stationnement [_] 35 Parking couvert [_] 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) [_] 42 Constructions pour les bus et tramway [_] 43 Constructions pour les transports aériens [_] 44 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie) [_] 49 Autres constructions vouées aux transports			ntenne téléphonie)			

03.10.2	025	Deman	de de pei	mis de c	onstruire (I	9) - 243246		
	Education, recherche, sa loisirs, culture Autres infrastructures	[_] 52 Forr [_] 53 Hôp [_] 54 Foye [_] 55 Autr [_] 56 Insta [_] 57 Eglis [_] 58 Bâtis [_] 59 Salle [_] 61 Amé [_] 62 Con [_] 69 Autr [_] 71 Mais [_] 72 Mais [_] 73 Bâtis [_] 74 Bâtis	nation supérier ital er avec soins ne établissemer allation de loisiese et bâtiment ments à but cues omnisports à nagement de structions pour les infrastructus son individuelle ment à plusieument à usage re sans soins r	ure ou recherc nédicaux et/ou nt de santé spors et de tourisi à but religieux alturel, musées et salles de sp berges et barr r la défense na res et à un logement et à un logement ris logements p mixte, principa médicaux et/ou	a assistance social écialisé me s, bibliothèques et ort ages ationale nt, isolée nt, mitoyenne ou ju pour l'habitation ex element à usage d u assistance socia	e monuments imelle iclusivement habitation		
	Agriculture, sylviculture	[_] 79 Autr [_] 81 Con [_] 82 Con	e construction struction agric struction sylvic	en rapport ave ole cole	t avec l'habitation ec l'habitation			
	Industrie, artisanat, commerce, services, administration	[_] 91 Fab [_] 92 Hall [_] 93 Bât. [_] 94 Bât. [_] 95 Etat [_] 96 Autr	es hébergeme	telier citerne bureaux nagasin s que hôtel, ca ents de courte		é-bar, tea-room, etc niques		
Situat	ion							
33.	Emprise de l'ouvrage (dé	efinie par le rayon autour d	les coordonnée	es E/N du proj	et):			
	[X] 5 m	[_] 10 m	[_] 25 m		[_] 50 m			
	[_] 100 m	[_] 250 m	[_] 500 m		[_] 1000 m			
34.	L'ouvrage est également	situé sur une autre comm	nune:					
35.	Dans un plan général d'a Dans un plan partiel d'afi Dans un plan de quartier	fectation (PPA)	[_] [X] [_]	Nom et/ou f	No de la zone :	Tullerie de LATC.A	· Corcelles - zone spécialise	ée 32 al.2
36.	Secteur de protection de	s eaux :	[_] Au [X] ü	B (Si zones S,	cocher la question N	° 115)		
37.	A moins de 50 m d'une li	gne ferroviaire ou jouxtan rise ferroviaire selon art. 18m st en cours, cocher la questic	t le domaine fe n <i>LCdF) (si l'acc</i> d	erroviaire	[_]			
Bruit								
38.	[X] a) Les degrés de ser	nsibilité au bruit (DSB) ont	déjà été attribu	ués dans les z	ones d'affectation			
	[_] b) La construction, no séjournent régulièrer indiqué à la question	ouvelle ou transformée, co nent pendant des périodes	omportant des s prolongées, e	locaux d'habita est située sur t	ation ou des locau une parcelle où le	DSB n'a pas encore e	lesquels des personnes été défini. Le DSB proposé	est
Eau n	otable, défense incendie							
40.	Alimentation en eau de t			[_] Réseau	public	[_] Aliment	tation privée	
		eure à partir d'une borne h	vdranto :		•	[_] Projeté	,	
41.	Defense incendie extens	eure a partir d'une borne n	ydrame .	[X] Existant Distance [m		() 1 10jete		
Rama	ssage des déchets							
42.	a) Conteneurs ordures n b) Différenciés c) Emplacement accessi	nénagères ible aux camions ramasse	urs		[_] Projeté [_] Projeté			

Suppression des barrières architecturales

43.	[_] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux
	besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC)

[] Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies

Equipements, installations

49. [_] Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune) [_] Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. [_] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. <u>lien</u>

Efficacité énergétique et durabilité des bâtiments et constructions

55. [_] La demande est soumise aux exigences de l'exemplarité de l'État, selon la Directive DRUIDE 9.1.3 du 25 mai 2022. Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement subventionnées par ce demier.

D. SURFACES, VOLUME, COÚT

		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.	
60.	Surface totale des parcelles [m²]	622040	0	0	622040	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	4000	0	0	4000	
62.	Surface bâtie [m²] (B)	2093	0	0	2093	
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)	1870	0	0	1870	
	dont consacrée au logement [m²]	0	0	0	0	
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.53	
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.46	
65.	Cube SIA [m³]	8817	0	0	8817	
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment					
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) Honoraires et TVA compris	150000	CFC 1 à 5 [CHF]		

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments 0 Avec logements 0 Sans logements

Nb total de bâtiments transformés 0

Nb total de bâtiments démolis 0

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

Existant Ajouté Supprimé Total après trav.

80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture

81. Couverts, garages extérieurs

82. Places non couvertes

Total (à reporter sous question N° 10)
 (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)

84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

B19

Demande de permis de construire (P) - 243246

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP" Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]			
B1	Type de travaux <u>(aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond à une transfor	rmation, il est nécessaire de décr	ire la transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	[_]Assainissement énergétique [_]Changement d'affectation [_]Installation solaire thermique	[_]Assainissement système de d [_]Agrandissement chauffé [_]Installation solaire photovolta		[_]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*) :			
B3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.			
B4	Rue/lieu (*):			
B5	Dénomination du bâtiment :			
В6	Nombre d'entrées avec adresse :			
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT			
B7	Catégorie de bâtiment (*) :			
	Classe:			
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :			
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :			
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour	les activités [m²]:	
B11	Cube SIA [m³]:			
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveau	(x) :		
B13	Nombre total de logements après travaux (*):	N .		
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Nb 3 pce : Nb 6 pce ou pl	us:
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le r	nombre ou la taille des logements	5:	
CARA	ACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE	CHAUFFAGE		
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>			
B15	Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffa	age (*) :		
	Principal:			
	Secondaire:			
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :			
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de ch	auffage (*):		
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau cl	naude sanitaire (*) :		
	Principal:			
	Secondaire:			
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'e	au chaude sanitaire (*) :		
	Pour générateur principal:			
	Pour générateur secondaire:			
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (d	late du permis de construire) :	[_] Oui	Non
PERSONAL PROPERTY.		NE PORTO INCOME POR LOCAL COME DE ORGANICA PROCESSOR DE PORTO DE LOCAL COME DE PORTO CONTRACTOR DE LA COME.		CHICATE AND
Poul	ante dans les bâtiments transformés ou démolis (c r tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er j re établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aus	anvier 1991 (date du permis de d		
de: • dé	poser le rapport de diagnostic amiante du Forum Amiante Suisse (poser le rapport de diagnostic amiante au format PDF ttention : le rapport sous forme électronique doit être si	(FACH) (<u>lien)</u> sur <u>la plateforme GDA</u> igné)		

AUTI	RES INFORMATIONS SU	IR LE BATIME	ENT					
39.	a) Façades, toiture	Matériau, d	couleur:					
		Mode de c	ouverture, couleur :					
	Type de fermeture :	[_] Stores	[_] Volets					
	b) [_] Surface de toiture	ou de façade	en métal non enduit (par ex.	en cuivre ou zinc) supérieure à	50 m²			
44.	[_] Installations de stock (cocher aussi la question N		arbures et autres liquides pou	uvant polluer les eaux, soumises	ou non soumises à auto	orisation s	spéciale selon art. 32	OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	narge:	[_] Electrique [_] Hydraul	lique b) Rampe/plate-fo	orme ajustable: [_] Elect	rique [_] F	Hydraulique	
	c) Contenance du réser	voir d'huile :	litres	d) [_] Escalier / ta	apis roulant servant au tr	ansport d	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio	:	[_] Antenne collective	[_] Antenne extérieure	[_] Antenne intérieure)		
			[_] Parabole	[_] Câble téléréseau				
PAR ⁻	TIE ENERGIE							
Isolat	ion thermique (bâtiment	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Compe	étence		
Isolati	on thermique				М	ME		
48.	Qh (MJ/m².an):			complémentaires :				
	Qhli (MJ/m².an):		Informations	complémentaires :	10.10			
453.	a) Qh est inférieur ou ég				[_]	100 100		
	b) Demande de dérogat					[_]		
	VD-72 Surface de référence ér		laire EN-VD-2a ou EN-VD-2	b et le calcul SIA 380/1. Pour I	les bätiments neufs, jo	indre les	formulaires EN-VD-	3 et El
	SRE :	rergenque	Informations	complémentaires :				
465.	Installation de locaux fri	aorifianes et/o		complementaires .	[_]		EN 6	
468.	Serres artisanales ou ag				LJ	[_]	EN 7	
474.	Halles gonflables	y.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				[_]	EN 8	
	lations techniques du ba	âtiment				L1		
449.	Installation de refroidiss	ement, de clin	natisation ou de pompe à cha excepté PACs des villas et de	aleur (PAC) contenant des fluide es piscines privées	es	[_]	75	
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	ol comme source de chaleur	(sondes)		[_]	65A	
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme source	de chaleur (pompage)		[_]	65B	
	chaude sanitaire	,		ur le chauffage ou pour la productio construire selon l'Art.68c RLATC)	nn d'eau	[_]	Annexe	
	- Avec fonction de clima		500 S 50	concurance concurrant and contract of		[_]	EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitu					[_]	Annexe	
456.		9.70		kW, ou chauffage à mazout moy	yen ou	[_]	, which	
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	ies renouvelables		[_]		EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau c	chaude sanitaire		[_]		EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation	n				[_]	EN-VD-4	
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidifica	ation			[_]	EN-VD-5	
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible			[_]	EN 9	
475.	Résidences secondaires	S			[_]		EN-VD-3	
Divers	5							
470.	Installation de chauffage	e en plein air			[_]		EN-VD-10	
471.	Patinoires (RLVLEne, a	rt 53) - Conce	pt énergétique à soumettre à	la DGE-DIREN		[_]		
473.	Båtiments tertiaires et d	u secteur publ	lic de plus de 1000 m²					
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique pour l'é	eclairage	[_]		EN 12	
	- justificatif selon SIA 38	30/4 de la cons	sommation électrique pour la	ventilation et la climatisation		[_]	EN 13	
476.			ion électrique >0.5 GWh ou t			[_]	EN-VD-15	
477.	-	n à la loi sur l'é	energie ou à son règlement d	'application		[_]		
	Précisez l'article :							

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u> Page 7/15

L. SITI	JATION DE L'OUVRAGE			Annexes
Enviro	nnement			
101.	Situation particulière [_] Dans un plan cantonal d'affectation [_] Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	[X] Oui	[_] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	[X] Oui	[_] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.	[X]		66 A
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).	[_]		66 B
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)	[_]		
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	[_]		
103.	Dans l'aire forestière	[_]		
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt	[_]		
105.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)	[_]		Annexe
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci. (voir aussi la question 13b)	[_]		
106 A	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	[X] Oui	[_] Non	43 - DN
100 A.	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) - Laves torrentielles (LTO) - Glissement de terrain permanent (GPP) - Glissement de terrain spontané (GSS) - Inondations par remontée de lac (LAC) - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Effondrement ou affaissement (EFF) - Avalanches (AVA) - Ruissellement (RUI)	[_] [_] [X]		
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lieu d'accident			
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	[_]		
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage	[X]		
110.	Dans une région archéologique	[_]		
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	[_]		
Préser	vation et promotion du parc locatif			
Démoi Les que	ltion, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec estions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	des log en dernier	ements lo lieu, même	oués existants vacants
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.	[_]		53
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.	[_]		53
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.	[_]		53 B
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).	[_]		53 C
	naissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation e	t la prom	otion du pa	arc locatif (LPPPL)
	- Logements à loyers modérés (LLM)	[_]		54
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	[_]		54
	- Logements étudiants (LE)	[_]		54
	Legements à levers abordables (LLA)	[]		54

Bruit			
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)	[_]	Annexe
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit	[_]	
Protec	ction des eaux	Ann	nexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	[_]	
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	[_] la rive d'un lac		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau [_] Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	[_]	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [_] Ouvrage d'infiltration etc.)	[_]	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[_]	
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	[_]	
Eaux	usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	[_]	
123.	Raccordement à la fosse à purin	[_]	52
			32
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage emplétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	[_]	62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	[X]	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	[_]	
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)	[_]	Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	[_]	
w. m	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série	[_] a [_]	43, 51, 64 43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	[_]	43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	[_]	51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	[_]	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) [_] Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon [_] Ratfinerie de pétrole [_] Installation géothermique (plus de 5 MWth) [_] Installation thermique (plus de 100 MWth) [_] Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bátiments administratifs et/ou commerciaux	[]	43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

Retenue au dessus du terrain naturel

Volume d'eau permanent m3 :

	. , , ,		
O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	[_]	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	[]	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [_] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	[_]	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)	[_]	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	[_]	
255.	Fosses à purin	[_]	52
256.	Fumières	[_]	52
257.	Silos à fourrage	[_]	43
258.	Installations de biogaz.	[_]	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [_] Capacité jusqu'à 5000 t/an [_] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[_]	21, 43
301.	Ecoles.paramédicales	[_]	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)	[_]	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	[_]	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home nor médicalisé - HNM)	[_]	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	[_]	43, 64
Labora	atolres et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	[_]	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	[_]	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	[_]	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	[_]	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	[_]	43
Cimet	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	[]	43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	[_]	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	[_]	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)	[_]	
352. 353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)	[_]	
353. 354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	[_]	
355.	Stands de tir	t	
000.	Course to		

	()		
356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille I l'eau non chauffée		32
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[_] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisire	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc	[_]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[_]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[_]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - <i>(joindre le préavis du Concordat des téléskis)</i> départ : / arrivée : /	[_]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[_]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[_]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[_]	43
365.	Places de jeux	[_]	
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne	[_]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[_]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[_]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[_]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels	[_]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[_]	64
Incend	lie, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [_] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [_] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [_] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[_]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[_]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[_]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[_]	64
Rayon	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation	n	Annexe
	(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle	[_]	
	(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	[_] [_]	ESTITD7

Subs	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE) Entreprises avec micro-organismes	[_]			
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	[_]		Annexe	
S. EC	DUIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	le protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi	[_]		46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi	[_]		45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_]		Annexe	4 1 5 m
G. AI	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait or répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	des mesures	de	[X] [X] [] [] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans		andé	_	
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	Etablie par : [_] Propriétaire [_] Promettant acquéreur [_] Maître de l'ouvrage	2	0		
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)	2 2	0	[_] [_]	
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[]	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	[_]	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF)	2	0	[_]	
	Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en annexe (art. 18 LCdF)	2	0	[_]	
	Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[_]	
	Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2	0	[] []	
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols	2	0	[_]	
	Concept de gestion des sois Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0 0 0	[_] [_] [_]	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[_]	
	Préavis du Concordat des téleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0		
	Motoure de l'onnaire à combustion et turistime à gaz	2	0	[]	

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

03.10.2025

rom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent

hlag architectes f arch. dipl. ep' info@gwarch.ch | avenue fantaisie 2 - 1006 la...

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)
Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Prénom :

Raison sociale: Adresse, N° (*):

N° postal (*) :

PITTET

Chemin de Roulin 1040

Tél. E-mail Localité (*): 079 328 32 68

pittetcyril@hotmail.com VILLARS-LE-TERROIR

Ligu, date et signature (*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*):

Tél. (*):

Fax:

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

LA COMMUNE DE CHAVORNAY

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Rue du Collège 1

Tél.:

0244428510

E-mail:

greffe@chavornay.ch

NPA:

1373

LOCALITE:

CHAVORNAY

Droit distinct et permanent (DDP n° 1 et 2)

Nom, Prénom:

PITTET CYRIL

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Chemin de Roulin 2

Tél.:

079 328 32 68

E-mail:

pittetcyril@hotmail.com

NPA:

1040

LOCALITE:

VILLARS LE TERROIR

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

WOHLSCHLAG JÉRÔME

RAISON SOCIALE:

GLATT WOHLSCHLAG ARCHITECTES

SÀRL

Adresse:

avenue fantaisie 2

Tél.:

079 245 27 50

E-mail:

info@gwarch.ch

NPA: 1006 LOCALITE:

LAUSANNE